



Avis d'audience publique et de financement des participants

Le 3 avril 2023

Réf. 2024-H-02

La CCSN tiendra une audience publique sur l'applicabilité de l'évaluation environnementale et de l'enveloppe des paramètres de la centrale à la technologie de réacteur sélectionnée pour le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra deux audiences publiques distinctes pour examiner la demande de permis de construction d'une installation dotée de réacteurs présentée par Ontario Power Generation (OPG) pour son [projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington](#) (PNCND). La première audience aura lieu au cours de la semaine du 22 janvier 2024 et portera sur l'applicabilité de l'évaluation environnementale (EE) du PNCND à la technologie de réacteur sélectionnée par OPG.

Le PNCND est situé sur le site de la centrale nucléaire de Darlington dans la municipalité de Clarington, en Ontario, sur le territoire traditionnel des Wendat, de la Nation anishinabek et sur le territoire visé par les Traités Williams conclus avec les Nations Michi Saagiig et Chippewa. OPG détient actuellement un permis de préparation de l'emplacement d'un réacteur de puissance pour le PNCND, que la Commission a [renouvelé en 2021](#).

Objet et portée de l'audience

L'objet de la première audience publique est de permettre à la Commission d'examiner et de décider de l'applicabilité de l'[EE du PNCND](#) en ce qui concerne la technologie de petit réacteur modulaire BWRX-300 choisie par OPG, conformément à la [réponse du gouvernement du Canada](#) à la recommandation n° 1 du [rapport de 2012](#) de la commission d'examen conjoint. Pour décider de l'applicabilité de l'EE du PNCND, la Commission tiendra compte de l'information contenue dans le rapport d'examen de l'énoncé des incidences environnementales d'OPG ainsi que de l'enveloppe des paramètres de la centrale mise à jour. La Commission évaluera également si les prévisions de l'EE demeurent valides.

La portée de cette audience ne comprendra pas la considération d'une décision d'autorisation en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Une décision quant à la délivrance d'un permis de construction pour le PNCND sera envisagée dans le cadre d'une audience publique ultérieure distincte qui aura lieu au plus tôt en octobre 2024, sous réserve de la décision de la Commission découlant de la première audience. Les détails de la deuxième audience seront fournis dans un prochain avis d'audience.

Détails de l'audience

Date : Semaine du 22 janvier 2024 (nombre de jours à déterminer)
Lieu : À déterminer (dans la communauté à proximité du PNCND et/ou virtuellement par Zoom)
Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour qui sera publié avant la date de l'audience

Au cours de l'audience, la Commission examinera les mémoires oraux et écrits d'OPG et du personnel de la CCSN concernant l'examen par OPG de son énoncé des incidences environnementales et de l'enveloppe des paramètres de la centrale. La Commission tiendra également compte des interventions orales et écrites des membres du public, des Nations et communautés autochtones, ainsi que d'autres parties intéressées.

La [demande de permis de construction d'OPG](#) (en anglais) est accessible sur son site Web. Le mémoire d'OPG et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront étudiés pendant l'audience seront disponibles aux fins d'examen sur le site Web de la CCSN, ou pourront être obtenus sur demande auprès du Greffe, après le **18 septembre 2023**.

L'audience publique sera diffusée en direct et accessible sur le site Web de la CCSN à suretenucleaire.gc.ca. Des renseignements supplémentaires au sujet de l'audience publique seront diffusés à une date ultérieure.

Financement des participants

Dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) (PFP), la CCSN offre jusqu'à **100 000 \$** pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et d'OPG à l'intention de la Commission, et à participer au processus d'audience en présentant à la Commission des interventions propres au sujet examiné. Les demandes de financement doivent démontrer clairement comment l'intervention proposée fournira à la Commission de l'information concernant directement l'applicabilité de l'EE du PNCND à la technologie du réacteur BWRX-300. Veuillez noter que l'aide financière sera répartie entre tous les demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli à la CCSN est le **26 mai 2023**.

Il s'agit de la deuxième possibilité de financement pour l'examen de la demande d'OPG visant la construction d'une installation dotée de réacteurs. La CCSN avait d'abord offert jusqu'à 150 000 \$ pour l'examen de l'énoncé des incidences environnementales et de l'enveloppe des paramètres de la centrale d'OPG. Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, avait été mis sur pied pour examiner les demandes de financement et avait accordé [une aide financière d'environ 157 600 \\$ à 10 bénéficiaires](#). Selon la décision de la Commission concernant l'EE du PNCND pour la technologie du réacteur BWRX-300, une troisième possibilité de financement sera annoncée à une date ultérieure en vue d'offrir de l'aide pour participer au processus d'audience de la Commission au sujet du permis de construction d'OPG.

Interventions

Conformément à l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent de l'information qui pourrait aider la Commission à prendre une décision sont invitées à présenter des commentaires sur la demande d'OPG. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **20 novembre 2023** au moyen du [formulaire de demande en ligne, par courriel](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **Les demandes d'intervention doivent comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires pourront être [téléchargés](#) à partir du site Web de la CCSN, sur la page [Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington — Informations et rapports](#) de la section consacrée à la CCSN du portail du gouvernement ouvert, ou obtenus sur demande auprès du Greffe. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Pour des renseignements sur le Programme de financement des participants, veuillez communiquer avec :

Administrateur du Programme de financement des participants
Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284
Courriel : fpf@cnsccsn.gc.ca
Web : [Programme de financement des participants](#)

Pour des renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation à l'étude, ou pour demander des documents, veuillez communiquer avec :

Agente principale du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-858-7651
Télé. : 613-995-5086
Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca
Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute question à l'intention du demandeur de permis, veuillez communiquer avec :

Gestionnaire, Affaires réglementaires – Autorisation du PNCND
Ontario Power Generation, Inc.
230, Westney Road South
Ajax (Ontario) L1S 7P9

Courriel : darlingtonnuclear@opg.com

Web : [OPG Darlington New Nuclear](#) (en anglais)